



**Me BERNASCONI, Avocat associé de
la SELARL BERNASCONI ROZET MONNET-SUETY
FOREST de BOYSSON**
à BOURG EN BRESSE - 9, Avenue Alsace Lorraine

VENTE SUR REITERATION DES ENCHERES

D'UNE MAISON D'HABITATION

Sise à ARTEMARE (01510) 1 chemin du Martinet

Une maison d'habitation, cadastrée :
Section B numéros 501 et 502, lieudit "YON", pour 04a 45ca et 06a 20ca
Ancien presbytère blotti contre la paroi rocheuse. Entouré d'un jardin étagé,
en terrasse et d'un verger en escalier.

Au rez-de-chaussée : entrée et deux caves.

1er étage : salle à manger, cuisine, salon, réserve et WC.

2nd étage : palier, 3 chambres, dressing, salle de bains.

Un grenier.

Superficie : 173,30 m². Chauffage au bois.

Le bien est loué (bail non fourni).

SUR LA MISE à PRIX de 29.000 € OUTRE CHARGES

ADJUDICATION le MARDI 4 MAI 2021 à 14 HEURES
à l'audience des criées du Juge de l'Exécution immobilier
du Tribunal Judiciaire de BOURG EN BRESSE
AU PALAIS DE JUSTICE
32 Avenue Alsace Lorraine 01000 BOURG EN BRESSE

**Conformément à l'article R322-70 du Code des Procédures Civiles
d'Exécution, l'adjudication initiale a été prononcée au prix de 35.000 €.**

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du
Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BOURG EN BRESSE où il a été
déposé ou au cabinet de la SELARL BERNASCONI ROZET MONNET SUETY
FOREST de BOYSSON.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser au cabinet de
Me J. BERNASCONI – Tél : 04.74.45.69.23 – courriel : saisie-immobiliere@
bernasconi-avocats.com et via le site avoventes.fr.

On ne peut miser que par l'intermédiaire d'un avocat du barreau de l'AIN.

Une consignation pour enchérir est obligatoire par chèque de banque
à l'ordre de CARPA RHONE-ALPES, de 10% du montant de la mise à prix
(consignation minimum de 3.000 €).

Pour extrait,
Me BERNASCONI, Avocat associé de la SELARL BERNASCONI
ROZET MONNET-SUETY FOREST de BOYSSON

CA 0506 25/03/21